

# Ch@rte informatique du RPN



Dans notre classe, nous avons la possibilité d'utiliser l'outil informatique. L'ordinateur et Internet sont à disposition pour réaliser des activités pédagogiques. Ensemble, nous avons parlé des avantages et des risques de ce moyen d'information formidable ; nous avons pris connaissance des règles qui encadrent son utilisation.

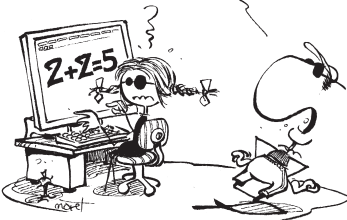


1. À l'école, je n'utilise l'accès à Internet qu'avec l'autorisation de mon enseignant-e. Il ou elle peut vérifier les sites visités.

2. Dans notre école, l'accès à Internet est réservé aux projets et travaux scolaires. Je ne télécharge pas de logiciels, de jeux ou de musique.

3. Tout ce que je trouve sur Internet n'est pas forcément vrai, d'actualité ou fiable.

BEN DIS DONC, ÇA A VACHEMENT AUGMENTÉ DEPUIS LA DERNIÈRE FOIS!



4. Lorsque je découvre des contenus choquants sur Internet, j'en parle à un adulte de confiance.

5. Je n'ouvre pas les courriels avec des documents joints d'un expéditeur inconnu. J'assume la responsabilité des courriels que j'envoie.

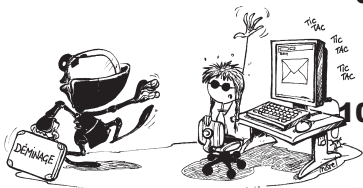
6. Je ne donne pas d'informations personnelles (nom, numéro de téléphone, adresse de courriel, photo) à des personnes que je rencontre dans l'environnement Internet. Je ne remplis les formulaires en ligne qu'avec une grande prudence.



7. De nombreux éléments présents sur Internet sont protégés par le droit d'auteur-e ; je ne peux pas en disposer librement.

8. Lorsque je publie sur Internet des informations dont je ne suis pas l'auteur-e, je cite les sources des images et des textes que j'utilise.

9. Grâce à Internet, je peux entrer en contact avec une foule de gens. Je prends garde à ne pas les blesser par mes propos.

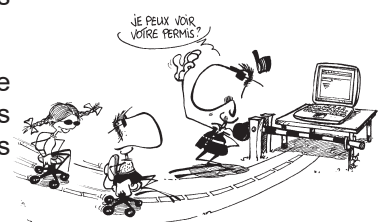
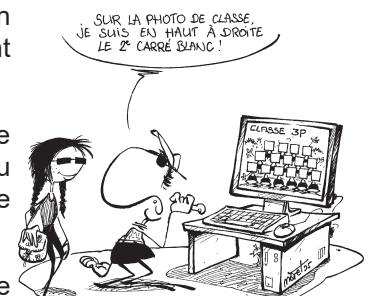
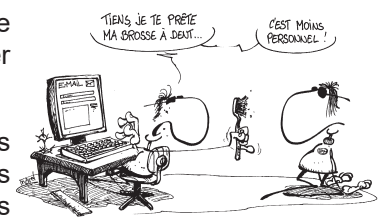
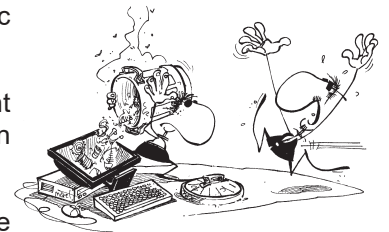
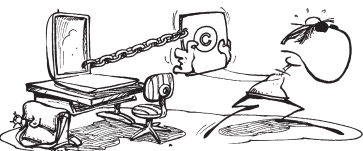


10. Je ne peux pas publier des injures, des propos racistes ou diffamatoires ou des images malveillantes sur des sites, des réseaux sociaux, des forums, des livres d'or ou des commentaires de blogs. La même règle s'applique aussi au téléphone portable. La diffusion et le stockage de telles données sont également interdits.

11. Je garde mes mots de passe pour moi ; ils sont comme les clés de ma maison. Toutefois, les enseignant-e-s du collège y ont accès et peuvent prendre connaissance des documents déposés.

12. La publication de photos de personnes sur Internet ne peut se faire qu'avec leur accord ; seuls les prénoms peuvent figurer avec des photos sur un site scolaire.

13. Je n'ai pas le droit de publier du contenu sur le site de ma classe ou de mon école sans l'autorisation des enseignant-e-s. Je ne modifie pas les pages réalisées par mes camarades sans leur accord.



Chers parents,

La capacité d'employer les médias, les images, les technologies de l'information et de la communication (MITIC) de manière pertinente est une compétence clé que chaque élève doit pouvoir acquérir.

Dans cette perspective, votre enfant utilise des outils informatiques en classe sous la conduite de ses enseignant·e·s pour des activités diverses et variées.

Réfléchir aux risques qui vont de pair avec l'usage des outils numériques fait partie de la formation des élèves. Afin d'encadrer l'utilisation du numérique en classe, l'école dispose d'une ch@rte informatique définissant les règles et les devoirs des élèves. Vous la trouverez dans l'agenda scolaire de votre enfant.

Chaque élève va en prendre connaissance avec un·e enseignant·e en classe, en comprendre le contenu et s'engager à la respecter. En tant que représentants légaux, nous vous demandons de cautionner cet engagement. Vous pouvez saisir l'occasion de la lecture de la ch@rte avec votre enfant pour discuter de l'usage des MITIC dans le cadre familial.